

L'évêque goth Ulphilas et d'autres évêques ariens, venus à Constantinople sur l'ordre de l'empereur, obtiennent la promesse d'un concile. Théodose, par un brusque retour, rend un décret interdisant toute discussion sur la foi. Ulphilas meurt à l'âge de soixante-dix ans <sup>1</sup>.

Saint Jérôme étudie l'Écriture à Constantinople sous la direction de saint Grégoire de Nazianze <sup>2</sup>.

Nouveau synode romain : il prend parti pour le cynique Maximus, recommandé par des lettres de l'église d'Alexandrie, contre Grégoire de Nazianze <sup>3</sup>.

Le pape Damase, à la suite de ce synode, envoie à Paulin d'Antioche l'écrit connu sous le nom de *Confessio fidei catholicae* ou « les vingt-quatre anathèmes » contre les hérésies orientales <sup>4</sup>.

Ouverture du concile de Constantinople, sous la présidence de Méléce, évêque d'Antioche <sup>5</sup>.

Théodose prive du droit de tester les chrétiens apostats <sup>6</sup>.

Le concile de Constantinople essaie en vain de ramener les Macédoniens à l'orthodoxie <sup>7</sup>.

Le concile de Constantinople déclare de nulle valeur l'ordination de Maximus, et saint Grégoire de Nazianze est intronisé dans l'évêché de Cons-

1<sup>er</sup> sem.

1<sup>er</sup> sem.

Av. mai.

Av. mai.

Mai.

2 mai.

Mai.

Mai.

1. Ces faits ont été connus par un manuscrit écrit par Auxentius, disciple d'Ulphilas, évêque arien de Silistrie, découvert par WAITZ à la bibliothèque du Louvre. WAITZ, p. 47, croit voir dans le décret en question la loi XVI, 4, 2, du *Cod. Theod.*, rendue en 388, et place à cette époque le voyage et la mort d'Ulphilas. SCOTT, p. 36-38 et 41-46, rapprochant ce passage d'un texte de Soz., VII, 6, où il est question d'un décret de ce genre rendu entre novembre 380 et juin 381, propose la date 381.

2. TILL., *Mém.*, XII, p. 52.  
3. RADE, p. 125. — D'apr. HÉFÉLÉ, II, p. 223, le synode d'Italie qui écrivit à Théodose deux lettres de recommanda-

tion en faveur de Maximus dut être un synode de Milan. — MERENDA (*Migne, Patr. Lat.*, XIII, p. 329-338) et MONTAUT, p. 126, nient l'authenticité de ces lettres.

4. RADE, p. 131-134. — MERENDA (*Patr. Lat.*, XIII, p. 201-202), rapporte cet écrit à l'an 380.

5. THÉODORET, *Hist. Eccl.*, V, 8. — SOCR., V, 8. — SOZ., VII, 7.

6. *Cod. Theod.*, XVI, 7, 1.

7. SOCR., V, 8. — GÜLDENPENNINGS et IFLAND, p. 105, n. 34. — HÉFÉLÉ, II, p. 193, et MONTAUT, p. 151-152, considèrent la question de l'évêché de Constantinople comme ayant fait tout d'abord l'objet des discussions.

tantinople; son éloge est prononcé par saint Grégoire de Nysse <sup>1</sup>.

Mort de Méléce : saint Grégoire de Nysse prononce son oraison funèbre. Malgré saint Grégoire de Nazianze, qui rappelle le pacte conclu entre Méléce et Paulin, le concile nomme Flavian évêque d'Antioche <sup>2</sup>.

Saint Grégoire de Nazianze, devant l'opposition des évêques égyptiens, abdique l'évêché de Constantinople : Théodose lui donne pour successeur Nectarius, préteur de cette ville <sup>3</sup>.

Saint Grégoire de Nazianze écrit son testament <sup>4</sup>.

Les évêques macédoniens quittent le concile : les cent cinquante évêques orthodoxes restés à Constantinople rédigent un *Tomus* ou dissertation sur la Trinité et précisent le symbole de Nicée relativement à la doctrine du Saint-Esprit <sup>5</sup>.

Théodose défend de citer un évêque en justice comme témoin <sup>6</sup>.

Séjour de Théodose à Héraclée en Thrace <sup>7</sup>.

Théodose défend aux Eunomiens et aux Ariens de bâtir aucune église dans les villes et à la campagne <sup>8</sup>.

Le concile de Constantinople, dans sa dernière session, demande et obtient l'approbation impériale <sup>9</sup>.

Théodose ordonne que toutes les églises sans exception soient mises entre les mains des évêques catholiques <sup>10</sup>.

Mai ou juin.

31 mai \*

Av. le 30 juillet.

29 juin.

Juillet.

19 juillet.

Av. le 30 juillet.

30 juillet.

1. THÉODORET, *Hist. Eccl.*, V, 8.

2. THÉODORET, *Hist. Eccl.*, V, 9. — Cf. RADE, p. 119-121.

3. THÉODORET, *Hist. Eccl.*, V, 8. — SOCR., V, 8. — SOZ., VII, 8.

4. TILL., IX, p. 721, corrige la date de 31 décembre, que porte le testament (éd. Migne, III, p. 390) en 31 mai.

5. SOCR., V, 8. — THÉODORET, *Hist.*

*Eccl.*, V, 8.

6. *Cod. Theod.*, XI, 39, 8.

7. *Chron. Cod. Theod.*, p. cx.

8. *Cod. Theod.*, XVI, 5, 8.

9. Soz., VII, 9. — TILL., *Mém.*, IX, p. 718, admet que le concile n'a guère siégé plus tard que juillet.

10. *Cod. Theod.*, XVI, 1, 3.

\* Saint Ambroise et les autres évêques d'Italie, désireux de rétablir la paix religieuse à Antioche et à Constantinople, prient Théodose de convoquer un concile œcuménique à Alexandrie ou, de préférence, à Rome : les évêques orientaux, à l'instigation de Théodose, répondent par une fin de non-recevoir <sup>1</sup>.

Saint Grégoire quitte Constantinople et se retire à Nazianze : il écrit, entre autres poèmes, le *Carmen de Vita Sua*, et tâche en vain de donner un évêque à sa ville natale <sup>2</sup>.

Sapor, général de Théodose, fait rigoureusement exécuter l'édit contre les hérétiques <sup>3</sup>.

Séjour de Théodose à Hadrianopolis <sup>4</sup>.

Théodose est de retour à Constantinople <sup>5</sup>.

Théodose défend tous les sacrifices païens sous peine de proscription <sup>6</sup>.

Retraite de saint Grégoire de Nazianze à Arianze <sup>7</sup>.

\* Saint Jérôme compose sa traduction des quatorze homélies d'Origène sur Jérémie et l'explication du sixième chapitre d'Isaïe <sup>8</sup>.

Saint Grégoire de Nysse achève son ouvrage contre Eunome et en donne lecture à saint Grégoire de Nazianze et à saint Jérôme <sup>9</sup>.

LOIS : *Cod. Theod.*, XVI, 5, 6 = *Cod. Just.*, I, 1, 2; — *Cod. Theod.*, VII, 18, 5; — VI, 29, 6; — *Cod. Theod.*, VI, 35, 11 = *Cod. Just.*, XII, 28, 3; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 84; — VIII, 5, 36; — XI, 30, 39; — VI, 10, 2; — VI, 22, 5; — VI, 26, 2; — XVI, 2, 26; — *Cod. Theod.*, XV, 7, 6 = *Cod. Just.*, XI, 41, 2; —

1. AMBR., *Ép.*, 12-14. — RADE, p. 127, n. 1. — ILM, p. 41-42, place ces faits à la fin de 381 ou au début de 382.  
2. TILL., *Mém.*, IX, p. 505-511 et 721.  
3. TILL., V, p. 728-729. — THÉODORET, *Hist. Eccl.*, V, 2, place cette mission de Sapor sous Gratien et en 378.

4. *Chron. Cod. Theod.*, p. CXL.  
5. *Chron. Cod. Theod.*, p. CXL-CXLI.  
6. *Cod. Theod.*, XVI, 10, 7.  
7. TILL., *Mém.*, IX, p. 511.  
8. ZÖCKLER, p. 86-89.  
9. TILL., *Mém.*, IX, p. 579 et 585.

*Cod. Theod.*, XV, 7, 7 = *Cod. Just.*, XI, 41, 3; — *Cod. Theod.*, XV, 7, 8; — XV, 10, 2; — XVI, 7, 1; — XVI, 5, 7; — *Cod. Theod.*, III, 8, 1 = *Cod. Just.*, V, 9, 2; — *Cod. Theod.*, II, 9, 2 = *Cod. Just.*, II, 4, 40; — *Cod. Theod.*, XIII, 11, 1 = *Cod. Just.*, XI, 58, 2; — *Cod. Theod.*, XI, 39, 8 = *Cod. Just.*, I, 3, 7; — *Cod. Theod.*, I, 10, 1; — *Cod. Theod.*, IV, 12, 8 = *Cod. Just.*, IV, 61, 8; — *Cod. Theod.*, XVI, 5, 8; — IX, 38, 6; — *Cod. Theod.*, X, 24, 2 = *Cod. Just.*, X, 6, 2; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 85 = *Cod. Just.*, X, 32, 33; — *Cod. Just.*, XII, 1, 86; — *Cod. Theod.*, IX, 17, 6 = *Cod. Just.*, I, 2, 2; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 87; — XVI, 1, 3; — XV, 7, 9; — *Cod. Just.*, V, 20, 1; — *Cod. Theod.*, VII, 13, 10; — *Cod. Just.*, V, 34, 12; — *Cod. Theod.*, VIII, 7, 15; — IV, 22, 2; — X, 24, 3; — VI, 10, 3; — VI, 22, 6; — XVI, 10, 7; — XI, 1, 18.

382

Claudius An-tonius.

Fl. Afranius Syagrius <sup>1</sup>.

Préfets du prétoire : en Italie, Illyrie et Afrique, Flavius Afranius Syagrius Gallus <sup>2</sup>; Hy-patius <sup>3</sup>; — en Gaule, Flavius Mallius Theodor-us <sup>4</sup> (?); — en Orient, Florus <sup>5</sup>.

Préfets de la ville : Valerius Severus (encore en charge le 1<sup>er</sup> août); — C. Anicius Auchenius Bassus (en charge le 22 novembre); — Aven-tius <sup>6</sup>.

Préfet de Constantinople : Clearchus <sup>7</sup>.

Saint Grégoire, de sa retraite d'Arianze, écrit Pr. mois. les deux lettres à Cledonius contre les Apollina-ristes et les dénonce à Théodore, évêque de Tyane <sup>8</sup>.

Théodose fait inhumer à Constantinople le corps 24 février. de Valentinien I<sup>er</sup> <sup>9</sup>.

1. BORGHESI, *Fastes*, V, p. 574. — Voy. ROSSI, *Inscr. christ.*, I, p. 139.  
2. *Cod. Theod.*, XII, 1, 88.  
3. *Cod. Theod.*, VI, 26, 3. — RITTER, *Prosop. Cod. Theod.*, p. 9.  
4. SEECK, *Chron. Symm.*, p. CLI.  
5. *Cod. Theod.*, I, 2, 8.

6. SEECK, *Chron. Symm.*, p. CXCVIII. — TOMASSETTI, p. 507-509.  
7. *Cod. Theod.*, XV, 2, 3.  
8. TILL., *Mém.*, IX, p. 515-518.  
9. IDACE, *Descr. Cons.* — MARCELLINUS, *Chron.*

Nicomachus Flavianus devient questeur, et Rufin maître des offices <sup>1</sup>.

Saint Grégoire reprend la direction de l'église de Nazianze : il intercède auprès d'Olympius, gouverneur de Cappadoce, en faveur de cette ville, coupable d'une tentative de révolte <sup>2</sup>.

Nouveau synode de Constantinople, convoqué par Théodose : les évêques se déclarent unis à ceux du prochain synode romain <sup>3</sup>.

Saint Jérôme vient à Rome <sup>4</sup>.

Nouveau synode romain : saint Ambroise, saint Jérôme, saint Épiphané, y sont présents : l'hérésie d'Apollinaris est condamnée; la question de l'évêché d'Antioche n'est pas tranchée <sup>5</sup>.

Saturninus amène les Goths à conclure une paix définitive : ils deviennent *foederati* <sup>6</sup>.

Evagrius de Pont se retire dans la solitude de Nitria <sup>7</sup>.

Théodose passe l'année à Constantinople <sup>8</sup>.

Valentinien II passe toute l'année à Milan ou aux environs <sup>9</sup>.

Gratien fait enlever de la curie l'autel de la Victoire <sup>10</sup>.

Gratien confisque les revenus et les terres des temples païens, supprime les immunités des prêtres païens et des vestales <sup>11</sup>.

Protestation des sénateurs païens contre l'enlèvement de l'autel de la Victoire, présentée à Gratien par Symmaque, qui n'est pas même ad-

Après le 20 mars.

Apr. avril.

Été.

Apr. sept.

Fin de l'an.

3 octobre.

Fin de l'an.

1. SEECK, *Chron. Symm.*, p. cxvi.

2. TILL., *Mém.*, IX, p. 524-527.

3. THÉODORET, *Hist. Eccl.*, V, 8-9.

4. TILL., *Mém.*, XII, p. 57.

5. TILL., *Mém.*, X, p. 147-148.

6. IDACE, *Descr. Cons.* — KAUFMANN, *Forsch. z. Deutsch. Gesch.*, XII, p. 432. — SEECK, *Hermès*, XI, p. 67, montre que la paix ne put s'étendre à toutes les tribus des Goths, si distinctes et si dispersées, et qu'elle eut un caractère provisoire.

7. TILL., *Mém.*, X, p. 372.

8. *Chron. Cod. Theod.*, p. cxii.

9. *Chron. Cod. Theod.*, p. xciii.

10. AMBR., *Ep.* 17 et 18. — D'apr. le commentaire donné par GODEFROY à la loi IX, 35, 3, du *Cod. Theod.*, l'autel de la Victoire fut enlevé dès 376. Voy. COSS., *Riv. Stor. Ital.*, 1888, p. 234.

11. ROSSI, *Roma Sotterranea*, III, p. 693, établit que cette mesure, mentionnée par une loi d'Honorius (*Cod. Theod.*, XVI, 10, 20) doit se placer en 382.

mis à voir l'empereur; contre-protestation des sénateurs chrétiens, transmise à Gratien par saint Ambroise. Gratien refuse d'écouter Symmaque <sup>1</sup>.

Damase demande à Bassus, préfet de Rome, de poursuivre et de chasser de la ville Ephresius, évêque luciférien <sup>2</sup>.

Damase établit saint Acholius, évêque de Thessalonique, son vicaire en Illyrie <sup>3</sup>.

Famine à Antioche : Libanius arrête les cruautés du comte d'Orient Philagrius contre les boulangers de la ville <sup>4</sup>.

\* Second mariage de Gratien : il épouse Laeta <sup>5</sup>.

LOIS : *Cod. Theod.*, XIV, 10, 1; — *Cod. Theod.*, I, 2, 8 = *Cod. Just.*, I, 19, 4; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 90; — VI, 27, 4; — XII, 12, 8; — *Cod. Theod.*, VIII, 1, 12 = *Cod. Just.*, XII, 49, 4; — *Cod. Theod.*, X, 21, 2 = *Cod. Just.*, XI, 9, 2; — *Cod. Theod.*, XVI, 5, 9; — VI, 6, 1; — XIV, 6, 4; — VII, 18, 6; — VIII, 4, 13; — *Cod. Theod.*, II, 12, 3 = *Cod. Just.*, II, 12, 24; — *Cod. Just.*, VIII, 4, 6; — *Vet. cuj. jur. Cons.*, III, 13; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 88; — *Cod. Theod.*, XII, 9, 2 = *Cod. Just.*, X, 75, 2; — *Cod. Theod.*, XI, 16, 13 = *Cod. Just.*, X, 48, 10; — *Cod. Theod.*, VIII, 5, 38; — XII, 12, 9; — VIII, 5, 37; — *Cod. Theod.*, VII, 13, 11 = *Cod. Just.*, XII, 43, 2?; — *Cod. Theod.*, IV, 17, 2; — *Cod. Theod.*, III, 8, 2 = *Cod. Just.*, IV, 19, 25; — *Cod. Theod.*, IX, 37, 3 = *Cod. Just.*, IX, 46, 9; — *Cod. Theod.*, X, 10, 16; — *Cod. Theod.*, XI, 6, 1 = *Cod. Just.*, X, 18, 1; — *Cod. Theod.*, IV, 20, 2 = *Appendix*, II, 4; — *Cod. Theod.*, IX, 27, 3 = *Cod. Just.*, IX, 27, 1; — *Cod. Theod.*, XIV, 18,

1. AMBR., *Ep.* 17 et 18. — SYMM., *Ep.*, p. 251).

X, 3.

2. MARC. et FAUST., *Lib. Prec.*, 23.

— MERENDA (MIGNE, *Patr. Lat.*, XIII,

3. RADE, p. 59-61.

4. SIEVERS, *Libanius*, p. 155-156.

5. SOZ., VII, 13. — TILL., V, p. 131.

1 = *Cod. Just.*, XI, 26, 1; — *Cod. Theod.*, XV, 2, 3; — XII, 1, 89; — VIII, 5, 39; — *Cod. Theod.*, VIII, 5, 40 = *Cod. Just.*, XII, 50, 9; — *Cod. Theod.*, VIII, 9, 2; — XII, 1, 91; — *Cod. Theod.*, IX, 40, 13 = *Cod. Just.*, IX, 47, 20; — *Cod. Theod.*, IV, 17, 3 = *Appendix*, 1, 22; — *Cod. Theod.*, IX, 27, 4 = *Cod. Just.*, IX, 27, 2; — *Cod. Theod.*, X, 19, 10 = *Cod. Just.*, XI, 7, 3; — *Cod. Theod.*, XI, 16, 14 = *Cod. Just.*, X, 48, 11; — *Cod. Theod.*, VIII, 1, 13; — VIII, 15, 7; — *Cod. Theod.*, VIII, 5, 41 = *Cod. Just.*, XII, 50, 10; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 92 = *Cod. Just.*, X, 32, 34; — *Cod. Theod.*, X, 10, 17 = *Cod. Just.*, X, 11, 6; — *Cod. Theod.*, I, 6, 8; — XII, 1, 93; — XVI, 10, 8; — *Cod. Theod.*, XI, 16, 15 = *Cod. Just.*, X, 48, 12; — *Cod. Theod.*, VI, 26, 3; — *Cod. Just.*, V, 9, 3; — *Cod. Theod.*, VIII, 5, 42.

**383**

Flavius Mero-  
baudes II.  
Flavius Sa-  
turninus<sup>1</sup>.

**Préfets du prétoire** : en Italie, Illyrie et Afrique, Hypatius et Flavianus (formant un collègue)<sup>2</sup>; puis Probus (remplaçant l'un des deux, pas avant le 10 mai)<sup>3</sup>; — en Gaule, Proculus Gregorius<sup>4</sup>; — en Orient, Florus (encore en charge le 5 mars<sup>5</sup>; puis Postumianus (déjà en charge le 6 avril)<sup>6</sup>.

**Préfet de la ville** : Aventius<sup>7</sup>.

**Préfet de Constantinople** : Clearchus<sup>8</sup>.

Themistius prononce son seizième discours, panégyrique du consul Saturninus, vainqueur des Goths<sup>9</sup>.

Début de  
janvier.

1. BORGHESI, *Fastes*, V, p. 576.  
2. SEECK, *Chron. Symm.*, p. LIV, n. 210.  
3. SEECK, *Chron. Symm.*, p. CIII, n. 464.  
4. SULP. SEV., *Chron.*, II, 49. — SEECK, *Chron. Symm.*, p. CXXVI.  
5. *Cod. Theod.*, XII, 1, 96.

6. *Cod. Theod.*, IX, 42, 10. — GODEFROY a reconnu que *Cod. Theod.*, V, 1, 3, il faut lire *Hypatius Pf.*, non *Hilarius Pf.*  
7. SEECK, *Chron. Symm.*, p. CXXVII. — TOMASSETTI, p. 509.  
8. *Cod. Theod.*, VI, 5, 1.  
9. THEMISTIUS, éd. DINDORF, p. 617.

\* Mort de saint Acholius, évêque de Thessalonique : saint Ambroise écrit deux lettres à l'église de Thessalonique et à Anysius, successeur d'Acholius<sup>1</sup>.

Séjour de Gratien en Italie<sup>2</sup>.

Théodose, au palais d'Hebdomon, déclare Auguste son fils Arcadius<sup>3</sup>.

Combats entre les Alamans et les généraux de Gratien<sup>4</sup>.

Nicomachus Flavianus, préfet du prétoire, obtient pour son fils cadet le gouvernement d'une province d'Italie et pour son fils aîné la province d'Asie<sup>5</sup>.

Magnus Clemens Maximus est proclamé empereur en Bretagne par ses soldats : il passe dans les Gaules<sup>6</sup>.

Théodose enlève aux chrétiens apostats le droit d'hériter<sup>7</sup>.

Gratien prive du droit de tester les chrétiens coupables d'apostasie et menace de peines plus rigoureuses ceux qui les y auront portés<sup>8</sup>.

Nicomachus Flavianus se retire en Campanie et perd tout son crédit<sup>9</sup>.

Troisième synode de Constantinople, réuni par Théodose : il condamne et déchire les professions de foi des diverses sectes hérétiques et leur interdit la propagande et l'exercice du culte<sup>10</sup>.

Saint Grégoire de Nysse prononce au synode de Constantinople son discours sur Abraham<sup>11</sup>.

Théodose, à l'instigation de saint Amphiloque, évêque d'Iconium, interdit aux ariens, aux eu-

Déb. de l'an

1<sup>re</sup> moitié  
de l'an.

16 janvier.

1<sup>ers</sup> mois.

Avant le 10  
mai.

1<sup>er</sup> sem.

20 mai.

24 mai.

Été.

Juin.

Juin.

25 juillet.

1. FÖRSTER, p. 32. — Début de 381 d'apr. TILL., *Mém.*, VIII, p. 769. — IHM, p. 42, n. 223, hésite entre les deux dates.  
2. *Chron. Cod. Theod.*, p. CXV-CXVI.  
3. IDAGE, *Descr. Cons.* — SOCR., V, 10. — 19 janvier d'apr. la *Chron. d'Alex.*, p. 304.  
4. SOCR., V, 11. — SOZ., VII, 13.

5. ROSSI, *Annali*, 1849, p. 312. — SEECK, *Chron. Symm.*, p. CXVI-CXVII.  
6. MARCELLINUS, *Chron.* — ZOS., IV, 35.  
7. *Cod. Theod.*, XVI, 7, 2.  
8. *Cod. Theod.*, XVI, 7, 3.  
9. SYMM., *Ep.* II, 4-7.  
10. SOCR., V, 10. — SOZ., VII, 12.  
11. TILL., *Mém.*, IX, p. 586.

nomiens, aux macédoniens et aux manichéens de tenir des assemblées, et Eunome est exilé <sup>1</sup>.

Gratien, assisté du général Merobaudes et du comte Balion, livre quelques combats à Maximus <sup>2</sup>.

Mort de Gratien à Lyon, victime des embûches de Maximus <sup>3</sup>.

Le corps de Constancia, première femme de Gratien, est transporté à Constantinople <sup>4</sup>.

Dans l'année perse qui commence au 18 août se placent la mort d'Ardasir II et l'avènement de Sapor III <sup>5</sup>.

Théodose donne à Laeta, seconde femme de Gratien, et à Pissamena, mère de Laeta, une pension sur le trésor public <sup>6</sup>.

Théodose envoie le Franc Ricomer en Orient pour réprimer une prise d'armes de tribus de Sarrasins (peut-être les Tzani, au sud de la mer Noire), et garantir la frontière orientale <sup>7</sup>.

Le Franc Ricomer, de retour de sa campagne en Orient, vient à Antioche et lie amitié avec Libanius <sup>8</sup>.

Inhumation de Constancia, première femme de Gratien <sup>9</sup>.

Théodose, sur le point de marcher contre Maximus, confie son fils Arcadius, en présence du sénat, à Themistius : à la nouvelle de la paix entre Maximus et Valentinien II, il reste à Constantinople <sup>10</sup>.

Saint Ambroise, accompagné du comte Bauto et de Marcellinus, frère de Maximus, va trouver l'usurpateur à Trèves ; il rencontre à Mayence le comte Victor, qui va porter à Milan les propositions insolentes de Maximus. Après une entrevue

Juillet ou août.

25 août.

31 août.

Apr. le 18 août.

Apr. le 25 août.

Automne et hiver.

1<sup>er</sup> déc.

Dern. mois.

Dern. mois.

1. Soz., VII, 6. — THÉODORET, *Hist. Eccl.*, V, 16. — *Cod. Theod.*, XVI, 5, 11.

2. Zos., IV, 35. — TILL., V, p. 178.  
3. MARCELLINUS, *Chron.* — Peut-être le 25 juillet, d'apr. TILL., V, p. 180.

4. *Chron. d'Alex.*, p. 304. — TILL., V, p. 181. — Le 12 sept. d'apr. IDACE,

*Descr. Cons.*

5. NÖLDEKE, p. 418.

6. Zos., V, 39.

7. GÜLDENPENNING et ISLAND, p. 121.

8. SIEVERS, *Libanius*, p. 157.

9. *Chron. d'Alex.*, p. 304. — TILL., V, p. 181.

10. TILL., V, p. 222.

avec saint Ambroise et le retour de Victor, Maximus laisse à Valentinien II l'Italie, l'Afrique et les provinces du Danube <sup>1</sup>.

Ravages des Juthunges en Rétie <sup>2</sup>.

Théodose donne audience au grand chambellan de Maximus, envoyé en ambassade : il consent à recevoir Maximus pour collègue <sup>3</sup>.

Théodose passe toute l'année à Constantinople <sup>4</sup>.

Flavius Stilicho (Stilicon), tout jeune encore, est chargé par Théodose d'une ambassade auprès du roi de Perse <sup>5</sup>.

Famine à Rome : les étrangers sont expulsés <sup>6</sup>.

\* Les messaliens, secte manichéenne, sont condamnés par le synode de Side en Pamphylie à l'instigation de saint Amphiloque <sup>7</sup>.

Voyage de Priscillien et de ses partisans en Italie : ils ne sont reçus ni par Damase ni par saint Ambroise ; mais le *magister officiorum* Macedonius et le proconsul d'Espagne Volventius réintègrent sur leurs sièges les évêques priscillianistes condamnés <sup>8</sup>.

\* Saint Grégoire fait ordonner son cousin Eulalus évêque de Nazianze. Il se retire à Arianze <sup>9</sup>.

Saint Augustin renonce aux doctrines manichéennes, après une conférence avec leur défenseur Faustus de Milève <sup>10</sup>.

Saint Augustin va enseigner la rhétorique à Rome : il y tombe malade <sup>11</sup>.

Fin de l'an.

Fin de l'an.

1. AMBR., *Ep.* 24. — PAULIN, *Vita Ambr.*, 19. — IHM., p. 45, n. 214. — PAULIN ajoute que saint Ambroise excommunia Maximus ; DE BROGLIE, VI, p. 56, n. 1, et FÖRSTER, p. 282, le contestent ; TILL., *Mém.*, X, p. 743, et RICHTER, p. 580, l'admettent.

2. TILL., *Mém.*, X, p. 744.

3. TILL., V, p. 222, et GÜLDENPENNING et ISLAND, p. 123, placent cette ambassade, rapportée par Zos., IV, 37, à la fin de 383 ou au début de 384.

4. *Chron. Cod. Theod.*, p. cxv.

5. CLAUDIEN, XXI, 51-68. — KELLER,

p. 15, n. 10. — D'apr. GÖRRES, *Zeitschr. für wissensch. Theol.*, XXXI, p. 61, ce voyage de Stilicon est postérieur à l'ambassade de 384, envoyée à Théodose par le roi de Perse.

6. SYMM., *Ép.*, X, 3. — IHM., p. 8.

7. CL., *F. R.*, I, p. 505.

8. SULP. SEV., *Hist. Sacr.*, II, 48. — BERNAYS, II, p. 94. — IHM., p. 7-8.

9. TILL., *Mém.*, IX, p. 531-533.

10. AUG., *Conf.*, V, 3-7. — TILL., *Mém.*, XIII, p. 44.

11. AUG., *Conf.*, V, 8-9. — TILL., *Mém.*, XIII, p. 48-50.

Saint Jérôme présente à Damase la traduction des quatre Évangiles et des Psaumes<sup>1</sup>.

\* Saint Jérôme écrit son livre contre Helvidius<sup>2</sup>.

LOIS : *Cod. Theod.*, I, 19, 3; — VI, 2, 8; — *Cod. Theod.*, X, 3, 4 = *Cod. Just.*, XI, 59, 6; — *Cod. Just.*, XI, 71, 2?; — *Cod. Theod.*, XI, 13, 1; — XII, 1, 94; — *Cod. Theod.*, VIII, 11, 4 = *Cod. Just.*, XII, 63, 1; — *Cod. Theod.*, V, 1, 3 = *Cod. Just.*, VI, 57, 4; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 95; — VII, 18, 8; — IX, 29, 2; — VI, 35, 12; — XII, 1, 96; — *Cod. Theod.*, XIII, 10, 8 = *Cod. Just.*, X, 25, 1, et XI, 48, 9; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 97; — *Cod. Theod.*, IX, 27, 5 = *Cod. Just.*, IX, 27, 3; — *Cod. Theod.*, IX, 42, 10; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 98 = *Cod. Just.*, X, 32, 35; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 99 = *Cod. Just.*, I, 9, 5; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 100; — *Cod. Theod.*, XII, 6, 17 = *Cod. Just.*, X, 72, 7; — *Cod. Theod.*, III, 1, 4 = *Cod. Just.*, IV, 44, 15; — *Cod. Theod.*, XI, 7, 12; — XI, 36, 27; — XII, 6, 18; — XVI, 7, 2; — *Cod. Theod.*, XVI, 7, 3 = *Cod. Just.*, I, 7, 2; — *Cod. Theod.*, IX, 1, 14 = *Cod. Just.*, IX, 2, 13; — *Cod. Theod.*, II, 19, 5; — VI, 22, 7; — VI, 5, 1; — *Cod. Theod.*, XV, 1, 22 = *Cod. Just.*, VIII, 11, 6; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 101 = *Cod. Just.*, X, 32, 36; — *Cod. Theod.*, I, 3, 1 = *Cod. Just.*, I, 15, 1; — *Cod. Theod.*, XVI, 5, 10; — VIII, 4, 14; — VII, 18, 7; — VII, 2, 1; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 102 = *Cod. Just.*, X, 32, 37; — *Cod. Just.*, X, 23, 1; — *Cod. Theod.*, XVI, 5, 11; — XII, 1, 103; — X, 10, 18; — XI, 30, 40; — XVI, 5, 12; — XII, 6, 19; — *Cod. Theod.*, VI, 30, 5 = *Cod. Just.*, XII, 23, 5; — *Cod. Just.*, XII, 23, 6; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 104; — XI, 36, 28; — *Cod. Theod.*, XI, 30,

1. RADE, p. 145.

2. ZÖCKLER, p. 99.

41 = *Cod. Just.*, II, 9, 4; — *Cod. Theod.*, IX, 39, 1; — *Cod. Just.*, XI, 63, 3.

384

Flavius Ricomer.

Flavius Clearchus.

En Gaule : Imp. Magnus Clemens Maximus Aug.

**Préfets du prétoire** : en Italie, Illyrie et Afrique, Probus et Nonius Maximus Atticus (formant un collège, le premier encore en charge le 19 janvier, le second encore en charge le 13 mars); puis Vettius Agorius Praetextatus, déjà en charge le 21 mai<sup>1</sup>; — en Orient, Cynegius<sup>2</sup>.

**Préfet de la ville** : Q. Aurelius Symmachus Eusebius (en charge dès le printemps)<sup>3</sup>.

**Préfet de Constantinople** : Clearchus<sup>4</sup>.

Libanius, mandé à Constantinople par le consul Ricomer, compose son panégyrique<sup>5</sup>.

Saint Jérôme écrit sa lettre à Eustochie sur la virginité : il mécontente le clergé de Rome<sup>6</sup>.

\* Libanius prononce à Constantinople son Discours sur les Temples<sup>7</sup>.

Séjour de Théodose à Constantinople<sup>8</sup>.

Théodose ordonne à Cynegius de rechercher tous les prêtres hérétiques et de les bannir de Constantinople<sup>9</sup>.

Valentinien II ordonne une amnistie à l'occasion du Vendredi saint<sup>10</sup>.

Praetextatus se fait ordonner par un décret impérial la restitution aux monuments publics des ornements qui en ont été détournés : cette mesure vise les spoliateurs des temples païens<sup>11</sup>.

Les prêtres lucifériens Marcellinus et Faustinus adressent à Valentinien II, Théodose et Arcadius

Déb. de l'an

Déb. de l'an

Déb. de l'an

Janv.-juin.

21 janvier.

22 mars.

Av. l'été.

Mil. de l'an.

1. SEECK, *Chron. Symm.*, p. LIV, n. 210. Il admet, p. CIII, n. 466, que Probus a pu rester en charge avec Praetextatus.

2. *Cod. Theod.*, XII, 13, 5.

3. SEECK, *Chron. Symm.*, p. LV. — TOMASSETTI, p. 509. — BORGHESI, III, p. 504, place à cette époque la préfecture de Julius Agrius Tarranthenius Marcianus; voy. TOMASSETTI, p. 521-525.

4. *Cod. Theod.*, VI, 2, 9.

5. SIEVERS, *Libanius*, p. 158.

6. ZÖCKLER, p. 135. — Vers octobre ou novembre d'apr. TILL., *Mém.*, XII, p. 94 et 632.

7. TILL., V, p. 733-734. — Entre 385 et 391 d'apr. SIEVERS, *Libanius*, p. 192, n. 26.

8. *Chron. Cod. Theod.*, p. CXIX.

9. *Cod. Theod.*, XVI, 5, 13.

10. *Cod. Theod.*, IX, 38, 7.

11. SYMM., *Ep.*, X, 21. — SEECK, *Chron. Symm.*, p. LIV-LV.

le *Libellus precum*, où ils se plaignent des rigueurs dont les lucifériens sont l'objet<sup>1</sup>.

\* Théodose envoie Cynegius en Égypte pour faire proclamer Maximus Auguste et abolir l'idolâtrie<sup>2</sup>.

Symmaque et les sénateurs païens adressent à Justine et Valentinien II une *relatio* célèbre en faveur du rétablissement de l'autel de la Victoire. Saint Ambroise y répond dans deux lettres successives et la demande du sénat est rejetée à l'unanimité, bien que le consistoire compte deux païens, Bauto et Rumoridus<sup>3</sup>.

Voyage de Théodose en Thrace<sup>4</sup>.

\* Libanius écrit les deux discours sur le Plèthre et pour Thalassius, où il attaque le comte d'Orient Proculus<sup>5</sup>.

Le comte d'Orient Proculus est rappelé par Théodose, sans doute à l'instigation de Ricomer et de Libanius; il est remplacé par Icarus<sup>6</sup>.

Famine et peste à Antioche : les cruautés du comte d'Orient Icarus et de Candidus, chargé du soin des vivres, provoquent une émeute<sup>7</sup>.

Libanius écrit le discours à Icarus et les deux discours contre Icarus<sup>8</sup>.

Themistius, devenu préfet de Constantinople, prononce dans le sénat son dix-septième discours (*Ἐπὶ τῆς πολιαρχίας*)<sup>9</sup>.

Themistius prononce en l'honneur de Théodose son dix-huitième discours (*Περὶ φιλικούτας*)<sup>10</sup>.

Mil. de l'an.

Été.

Juin-fin août.

Av. juillet.

Av. juillet.

Apr. juillet.

2<sup>e</sup> sem.

Vers le 1<sup>er</sup> septembre.

\* Avant le 9 septembre.

1. MERENDA (MIGNE, *Patr. Lat.*, XIII, p. 252). — 383 ou 384 d'apr. RADE, p. 47.

2. TILL., V, p. 732, propose cette date d'apr. ZOS., IV, 37. Il reconnaît pourtant qu'une loi du *Cod. Theod.*, XII, 4, 112, rendue le 16 juin 386, paraît interdire de placer ce voyage avant la fin de 386 ou 387.

3. AMBR., *Ep.* 17 et 18. — SEECK, *Chron. Symm.*, p. LV, n. 212. — Fin de l'an d'apr. TILL., *Mém.*, X, p. 163.

4. *Chron. Cod. Theod.*, p. CXVIII-CXIX.

5. 383 ou 384 d'apr. STEVERS, *Libanius*, p. 157 et 203.

6. STEVERS, *Libanius*, p. 158.

7. STEVERS, *Libanius*, p. 163-166.

8. STEVERS, *Libanius*, p. 164-168.

9. THEMISTIUS, éd. DINDORF, p. 624. — En février ou mars d'apr. TILL., V, p. 226-227.

10. THEMISTIUS, éd. DINDORF, p. 495 et 634-635.

Sapor III, roi de Perse, envoie une ambassade à Théodose pour conclure la paix<sup>1</sup>.

Naissance d'Honorius, fils de Théodose et de Flaccilla<sup>2</sup>.

Mort de Lea, veuve chrétienne, et de Blesilla, fille de sainte Paule, quatre mois après sa conversion<sup>3</sup>.

Symmaque, accusé de maltraiter les chrétiens, allègue en sa faveur le témoignage du pape Damase<sup>4</sup>.

Mort du pape Damase après dix-huit ans, deux mois et onze jours de pontificat<sup>5</sup>.

Les prêtres lucifériens Marcellinus et Faustinus obtiennent de Théodose un rescrit, par lequel il leur donne sa protection comme aux catholiques<sup>6</sup>.

Siricius est ordonné pape<sup>7</sup>.

Séjour de Théodose à Constantinople<sup>8</sup>.

Mort de Vettius Agorius Praetextatus<sup>9</sup>.

Valentinien II passe toute l'année en Italie (à Milan ou à Aquilée)<sup>10</sup>.

Les généraux de Valentinien II remportent quelques avantages sur les Sarmates<sup>11</sup>.

\* Bauto, général de Valentinien II, appelle les Huns et les Alains pour résister aux Juthunges : Maximus se plaint à Valentinien II de la présence de ces barbares sur les frontières de la Gaule<sup>12</sup>.

Stilicon, au retour de son ambassade de Perse, épouse Serena, nièce de Théodose; il devient *comes stabuli sacri*, et bientôt *comes domesticorum*<sup>13</sup>.

Vers le 9 sept.  
9 sept.

Novembre.

Avant le 11 décembre.

11 déc.

Après le 11 décembre.

15, 22 ou 29 déc.

Dern<sup>s</sup> mois.

Dern<sup>s</sup> mois.

1. IDACE, *Chron.* — CLAUDIEN, X, 224-225; XXVIII, 70. — TILL., V, p. 238-240.

2. IDACE, *Descr. Cons.* — MARCELLINUS, *Chron.* — SOCR., V, 12.

3. TILL., *Mém.*, XII, p. 65 et 91.

4. SYMM., *Ép.*, X, 21.

5. DUCHESNE, *Lib. Pont.*, I, p. CXL et 213.

6. MIGNE, *Patr. Lat.*, XIII, p. 106-107. — RICHTER, p. 354.

7. DUCHESNE, *Lib. Pont.*, I, p. CXL.

8. *Chron. Cod. Theod.*, p. CXI.

9. SEECK, *Chron. Symm.*, p. LVI, n. 219. — COEN, *Riv. Stor. Ital.*, 1888, p. 244, n. 7.

10. *Chron. Cod. Theod.*, p. CXIX-CXX.

11. SYMM., *Ép.*, X, 47.

12. TILL., *Mém.*, X, p. 155 et 744.

13. CLAUDIEN, X, 30-39; XXI, 76-88; XXIX, 193. — KELLER, p. 16, n. 11.

\* Formation de la province d'Honorias avec trois cités de Paphlagonie et trois cités de Bithynie<sup>1</sup>.

\* Bannissement d'Eunome par Théodose<sup>2</sup>.

\* Le sénat de Rome élève une statue équestre au comte Théodose, père de l'empereur<sup>3</sup>.

\* L'empereur Maximus, à l'instigation de l'évêque espagnol Ithacius, convoque un synode à Bordeaux. Le priscillianiste Instantius est déposé. Priscillien proteste contre la juridiction du synode et en appelle au tribunal de Maximus, qu'il va rejoindre à Trèves<sup>4</sup>.

Mort d'Agelius, évêque novatien de Constantinople : Marcianus lui succède, et le prêtre Sabacius forme un schisme parmi les novatien<sup>5</sup>.

Saint Augustin est nommé par Symmaque professeur de rhétorique à Milan<sup>6</sup>.

LOIS : *Cod. Theod.*, XII, 13, 5 = *Cod. Just.*, X, 76, 1; — *Cod. Theod.*, XV, 1, 23 = *Cod. Just.*, VIII, 11, 7; — *Cod. Theod.*, XVI, 5, 13; — XI, 1, 19; — XI, 2, 4; — XI, 15, 2; — VIII, 5, 43<sup>7</sup>; — *Cod. Just.*, I, 48, 2; — *Cod. Theod.*, VIII, 5, 44 = *Cod. Just.*, XII, 50, 11; — *Cod. Theod.*, XIII, 1, 12; — IX, 38, 7; — *Cod. Just.*, XI, 62, 6; — *Cod. Theod.*, XI, 30, 42; — *Cod. Theod.*, VII, 1, 12 = *Cod. Just.*, XII, 35, 11; — *Cod. Theod.*, VIII, 5, 45; — \*I, 6, 9; — XII, 1, 105; — *Cod. Theod.*, VI, 5, 2 = *Cod. Just.*, XII, 8, 1; — *Cod. Theod.*, VI, 30, 7 = *Cod. Just.*, XII, 23, 7; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 106; — *Cod. Theod.*, X, 20, 11 = *Cod. Just.*, XI, 8, 8; — *Cod. Just.*, I, 16, 1; — *Cod. Theod.*, XV, 9, 1; — VI, 2, 9; — XII, 1, 107; — *Cod.*

1. MOMSEN-PICOT, p. 51.  
2. TILL., *Mém.*, VI, p. 510 et 787.  
3. SYMM., *Ep.*, X, 9 et 43.  
4. BERNAYS, II, p. 96-98. — 384 ou 385 d'apr. TILL., *Mém.*, VIII, p. 507. —

IDACE, *Chron.*, donne la date 385.  
5. SOCR., V, 21.  
6. AUG., *Conf.*, V, 13.  
7. SEECK, *Chron. Symm.*, p. CLV, n. 785, place cette loi au 1<sup>er</sup> février 385.

*Just.*, I, 54, 5; — *Cod. Theod.*, VII, 8, 3; — *Cod. Theod.*, VIII, 2, 4 = *Cod. Just.*, X, 71, 2; — *Cod. Theod.*, III, 1, 5; — X, 19, 11; — XI, 30, 43; — VI, 4, 25; — VI, 30, 6; — *Cod. Theod.*, XII, 1, 108 = *Cod. Just.*, X, 32, 38; — *Cod. Theod.*, XIII, 1, 13; — *Cod. Theod.*, IV, 17, 4 = *Appendix*, I, 23; — *Cod. Theod.*, XI, 30, 44; — *Cod. Theod.*, IX, 33, 1 = *Cod. Just.*, IX, 30, 1; — *Cod. Theod.*, XI, 39, 9; — \*I, 6, 10; — *Cod. Just.*, IX, 29, 2?

385

Imp. Flavius Arcadius Aug. Bauto.

Préfets du prétoire : en Italie, Illyrie et Afrique, Neoterius (entre le 1<sup>er</sup> février et le 26 juillet)<sup>1</sup>; puis Principius<sup>2</sup>; — en Orient, Cynegius<sup>3</sup>.

Préfet de la ville : Q. Aurelius Symmachus Eusebius (en charge jusqu'à l'automne)<sup>4</sup>.

\* Vicaire de la ville de Rome : [Valerius] Pinianus [Severus] (?)<sup>5</sup>.

Saint Augustin, professeur de rhétorique à Milan, prononce le panégyrique du consul Bauto et de Théodose<sup>6</sup>. 1<sup>er</sup> janv.

Séjour de Valentinien II à Milan<sup>7</sup>. 1<sup>er</sup> sem.  
Valentinien II, dans une lettre à Pinianus, se félicite de l'élévation de Sirice à la papauté<sup>8</sup>. 24 février.

Valentinien II décide que tous les ans, une amnistie sera accordée à l'occasion de Pâques<sup>9</sup>. 25 février.

Un certain Euthyme, à l'instigation de Justine, cherche à enlever saint Ambroise<sup>10</sup>. Mars.

Saint Ambroise, mandé au palais par Justine, refuse de livrer la basilique Portienne aux ariens<sup>11</sup>. Avant le 3 avril.

1. SEECK, *Chron. Symm.*, p. CLIV, n. 785.  
2. *Cod. Theod.*, IX, 40, 14.  
3. *Cod. Theod.*, XV, 1, 24.  
4. TOMASSETTI, p. 503.  
5. MEYER, *Ind. Schol. Gott.*, p. 11.  
— CANTARELLI, p. 91.  
6. AUG., *Conf.*, VI, 6.

7. *Chron. Cod. Theod.*, p. CXXII.  
8. *Coll. Avell., Epist.* 4 (MEYER, *Ind. Schol. Gott.*, p. 11 et 15).  
9. *Cod. Theod.*, IX, 38, 8.  
10. TILL., *Mém.*, X, p. 746. — ILM, p. 8.  
11. TILL., *Mém.*, X, p. 166-167 et 746-748.